

que les simples députés, grâce au régime des comités et à la modification du Règlement, aient l'occasion, plus que jamais, d'exercer leur autorité et leurs droits, comme il leur incombe de le faire.

• (4.50 p.m.)

On pourrait y parvenir de bien des façons et je ne vais pas m'y attarder ici, monsieur l'Orateur. A titre de membre du comité de la procédure, j'estime de mon devoir d'attendre que le comité siège pour exposer mes idées. Toutefois j'espère que nous pourrions changer, adoucir et améliorer nos règlements antédiluviens et anachroniques. Parmi les pays du Commonwealth, c'est nous qui avons le plus de retard à ce sujet. Bien des raisons l'expliquent et je n'ai pas à m'y arrêter en ce moment. Je ne veux pas empiéter sur les fonctions du président du comité, mais, à titre de membre, j'invite les députés à présenter leurs idées, puisqu'il est tout à fait impossible que tous les députés témoignent au comité.

Vous le savez peut-être, monsieur l'Orateur, suivant une fort intéressante pratique établie au Royaume-Uni, le très éminent Orateur, le très honorable M. King, les whips des partis et les leaders des partis à la Chambre comparaissent devant un comité de la procédure. Les délibérations de ce comité se poursuivent avec l'aide de ces membres distingués de la Chambre des communes du Parlement de Westminster. On dresse les procès-verbaux des réunions. Toutefois, il est constaté que la Chambre des communes britannique, le Congrès américain, le Chambre des représentants et le Sénat d'Australie sont aux prises avec le même problème. Tous comprennent la frustration des députés qui désirent ardemment collaborer au gouvernement du pays, mais qui en sont empêchés par le Règlement. Ils voient que le gouvernement devient de plus en plus puissant et de moins en moins porté à entendre l'opinion des députés. Ils sont en train d'élaborer quelque moyen de concilier la nécessité de mener à bonne fin la multitude des affaires du pays et la possibilité de réserver aux simples députés de nombreuses occasions d'intervenir quand ils sont convaincus que leur devoir l'exige.

C'est, monsieur l'Orateur, un droit indispensable à l'heure actuelle, compte tenu de la diversité économique et géographique de notre pays. J'espère qu'ils se prononceront à ce

sujet, les députés qui ont siégé quelque temps ici et qui ont été, j'en suis certain, en butte à des difficultés et à des déceptions, quelquefois à des angoisses, en voulant promouvoir les intérêts de leurs commettants et de leur pays. C'est le seul moyen de concilier les opinions. Et ceci est essentiel. Les diverses activités du gouvernement que j'ai mentionnées nous placent à une croisée de chemins et il nous faut remanier sérieusement et sans tarder notre procédure, ou je crains de voir disparaître les institutions démocratiques telles que nous les connaissons.

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, pendant que j'écoutais ceux qui prenaient part au débat sur le discours du trône cet après-midi, j'ai appris que M^{me} Margaret Konantz, qui a été membre de la Chambre des communes de 1963 à 1965, est décédée à Fredericton, où elle s'apprêtait à prononcer un discours sur l'UNICEF. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, elle était présidente de l'UNICEF au Canada et s'était dévouée pendant de nombreuses années à la cause de l'enfance. Tous les députés seront sans doute bien peinés d'apprendre la mort d'une des grandes dames du Canada. Peut-être le plus bel hommage que je puisse lui rendre cet après-midi est-il de rappeler à la Chambre certaines réalisations de M^{me} Konantz, car ce qu'a accompli cette personne de grande valeur est digne d'être consigné au handard.

Elle était née Margaret McTavish Rogers à Winnipeg (Manitoba). La famille de sa mère était rattachée à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Son arrière-arrière-grand-père, sir George Simpson, fut le premier gouverneur de la Compagnie et l'un des grands pionniers du développement du Canada. Sa mère, Edith Rogers, fut la première femme à être élue à l'Assemblée législative du Manitoba, à laquelle Margaret Konantz elle-même allait apporter tant de distinction. Peu après son mariage à Gordon Konantz, en 1922, elle commença une longue vie au service du Canada, tout en élevant une fille et deux fils, qui lui ont donné sept petits-enfants.

De 1924 à 1929, elle travailla comme aide bénévole et trésorière d'une maison de convalescence de Winnipeg. En 1929, et au cours des deux ou trois années qui suivirent, elle s'occupa de la *Junior League* de Winnipeg et mit sur pied le «*Thrift Shop*» de l'avenue Ellice. Elle représenta le Canada, de 1933 à 1935, au sein de l'*Association of Junior*